



COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL de MOULINS LA MARCHE

Date du Conseil Municipal : 6 mai 2015

Les Membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie à 20H00 sous la Présidence de M. **Fabrice GLORIA** Maire

Etaient présents : GLORIA Fabrice, CASTEL Guillaume, MICHEL Benoît, VITRY Sandrine, BOURDON Thierry, DE LA HITTE Edouard, PRUNIER Patrick, BOURCET Benoît, HAYERE Michelle, LECHAT Anne-Sophie, VASSEUR Dominique

Excusés : FARDOIT Jean, JANVIER Alain, PREVOST Eric, CHENIN-HAUVILLE Anne,

Secrétaire de séance : VITRY Sandrine

Pouvoirs : JANVIER Alain donne pouvoir à GLORIA Fabrice
PREVOST Eric donne pouvoir à MICHEL Benoît
FARDOIT Jean donne pouvoir à HAYERE Michelle
CHENIN-HAUVILLE Anne donne pouvoir à PRUNIER Patrick

ORDRE DU JOUR

Fonds de solidarité logement

Comme chaque année, le Conseil Départemental nous transmet une demande de participation au Fonds de Solidarité Logement. M. le Maire donne lecture du courrier reçu. Cette participation financière est fixée par le nombre d'habitants sur notre commune sur la base de 0.60 euros par habitant. Les chiffres de l'INSEE au 1^{er} janvier 2015 indiquent que la commune comptait 767 habitants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer une aide financière de 460.20 euros pour le Fonds Solidarité Logement au Conseil Départemental.

Devis hydrocurage

M. le Maire rappelle qu'il est important d'entretenir le réseau d'assainissement collectif afin d'éviter tout engorgement de celui-ci. Un entretien régulier du réseau permet d'éviter des interventions d'urgence. Un hydrocurage complet avait été réalisé en 2011.

Deux devis nous sont parvenus pour la réalisation d'un hydrocurage sur 2 000 mètres linéaires :

- Démo TP : 3 500 euros HT
- EP Vidange : 2 100 euros HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir le devis de l'entreprise EP Vidange pour un montant de 2 100 euros HT soit 2 520 euros TTC.

Devis terrain multisports

Une consultation a été lancée auprès de différentes entreprises pour la réalisation d'un terrain multisports. Deux lots différents ont été créés : lot n°1 – terrassement et lot n°2 – équipement.

La date limite de dépôt des plis était fixée au mercredi 6 mai 2015 à 12h00.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le mercredi 6 mai 2015 à 14h. Après ouverture des plis et analyse des offres, il en résulte le classement ci-dessous des entreprises, en fonction de leur proposition financière et l'aspect technique et esthétique.

Lot 1 : terrassement

	total HT	option bordure	option drainage	note TK	note finale
LAWSON	17 850,10 €	2 401,00 €	1 102,00 €	1	1er
PINOT	17 892,00 €			1	2ème
DEMO TP	19 112,50 €			1	3ème
PIGEON TP	22 767,50 €			2	4ème

Lot 2 : équipement

	total HT	option PMR	option filet	option gazon	option EPDM	note TK	note finale
LAWSON	24 960,00 €	660,00 €	331,80 €	6 446,00 €	14 742,00 €	2ème	1er
Paysage J. LEGAULT	27 089,00 €		428,00 €		16 996,95 €	4ème	2ème
TRANSALP	27 626,32 €		442,50 €		17 312,80 €	3ème ex	3ème
PIGEON TP	30 472,00 €		580,00 €		17 900,00 €	3ème ex	4ème
QUALITCITE	33 255,60 €	incluse	413,00 €	7 702,00 €	17 539,00 €	1er	5ème

La commission d'appel d'offres a émis un avis favorable à l'offre de l'entreprise Lawson pour le terrassement ainsi que pour l'équipement.

Les documents techniques sont mis à disposition des membres du conseil municipal.

Mme Lechat s'interroge sur la qualité des filets nylon ou rigide ?

M. le Maire indique que ce sont des filets rigides.

M. Bourcet indique qu'il serait judicieux de prévoir deux poubelles à proximité.

M. Prunier veut faire un point sur la rénovation du gymnase.

M. le Maire indique que le projet de rénovation du gymnase est mené par la CDC. Il faudra se rapprocher de la CDC pour l'implantation exact du terrain multisports afin de ne pas gêner par la suite les travaux du gymnase.

M. Castel s'interroge sur l'utilité de la pose d'un gazon synthétique.

Mme Lechat indique que c'est plus confortable qu'un bitume, c'est moins bruyant et plus esthétique.

M. le Maire fait aussi remarque que ce projet est subventionné. Il serait judicieux de pouvoir bénéficier de la subvention sur un équipement complet plutôt que de reporter l'installation du gazon sur un exercice suivant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir l'offre de l'entreprise Lawson pour :

- le terrassement pour un montant de 17 850.10 euros HT
- l'option bordure pour un montant de 2 401.00 euros HT
- l'option drainage pour un montant de 1 102.00 euros HT
- l'équipement pour un montant de 24 960.00 euros HT
- l'option PMR pour un montant de 660.00 euros HT
- l'option filet pour un montant de 331.80 euros HT
- l'option gazon synthétique pour un montant de 6 446.00 euros HT

Devis coordonnateur SPS - station d'épuration

Dans le cadre de la réalisation des travaux de construction d'une nouvelle station d'épuration, la commune est dans l'obligation de retenir un coordonnateur SPS (Sécurité et Protection de la Santé). Cette personne doit prévenir des risques liés à un chantier lorsque plusieurs entreprises interviennent.

Trois devis nous sont parvenus :

Socotec : 3 355 euros HT

Apave : 3 245 euros HT

TPFI : 5 239.20 euros HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir l'offre de la société Apave pour une mission SPS pour les travaux de la station d'épuration pour un montant de 3 245.00 euros HT.

Devis contrôleur technique - station d'épuration

Toujours dans le cadre de la construction de la nouvelle station d'épuration, il convient de retenir un contrôleur technique. Le contrôle technique de la construction vise à prévenir les aléas techniques susceptibles de se produire dans les projets de construction notamment et pouvant entraîner des sinistres. Le contrôle technique se fait principalement dans les domaines de la solidité de l'ouvrage et de la sécurité des personnes, particulièrement par la vérification du respect des règles de l'art.

Deux devis nous sont parvenus :

Socotec : 5 440.00 euros HT

Apave : 5 400.00 euros HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir l'offre de la société Apave pour une mission de contrôleur technique pour les travaux de la station d'épuration pour un montant de 5 400.00 euros HT.

Devis coordonnateur SPS - lotissement

Concernant les travaux de création du lotissement Les Vallées Bourges, il convient là aussi de retenir un coordonnateur SPS.

Quatre devis nous sont parvenus :

- Qualiconsult : 1 200.00 euros HT

- Socotec : 1 787.50 euros HT

- Apave : 1 980.00 euros HT

- TPF I : 2 064.60 euros HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir l'offre de la société Qualiconsult pour une mission SPS pour les travaux du lotissement pour un montant de 1 200.00 euros HT.

Réforme des statuts du Se61

Un courrier émanant du Syndicat de l'Energie de l'Orne (Se61) nous est parvenu afin de soumettre au conseil municipal la réforme des statuts du Se61. En effet, il convient d'intégrer les communes de la Communauté Urbaine d'Alençon et de valider de nouvelles compétences (toutes les énergies et pas uniquement l'électricité).

M. le Maire rappelle que le Se61 a été créé officiellement par arrêté préfectoral du 04 septembre 1948 afin d'organiser la distribution d'électricité dans l'Orne en étroite association avec les syndicats intercommunaux d'électrification rurale.

Le Se61 est l'autorité organisatrice de distribution d'électricité dans l'Orne et maître d'ouvrage unique des travaux d'électrification en zone rurale.

La modification des statuts du Se61 porte sur :

- La modification de l'annexe aux statuts et deux articles des statuts suite à l'intégration de la Communauté Urbaine d'Alençon au Se61, à la suppression du régime transitoire, à l'intégration des communes nouvelles au Se61 et à modification du classement des communes de l'Orne en régime d'électrification rurale.
- La prise de nouvelles compétences optionnelles par le Se61.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver les nouveaux statuts du Se61 comme indiqués ci-dessus.

Divers

M. le Maire fait aussi un point sur le site de la Briquetterie. Le Ministère de l'Ecologie a validé la prise en charge des pneus par l'organisme Recyvalor.

Par contre, un dossier de DETR avait été établi pour ce dossier. La sous-préfecture a refusé l'instruction de ce dossier ne répondant aux critères d'attribution.

M. Prunier indique que la commune pourrait se rapprocher du SMIRTOM pour l'évacuation de certains déchets.

M. le Maire fait remarquer qu'il faudrait aussi retirer les gravas.

M. Castel propose de se rapprocher de Démo TP qui concasse des blocs de pierre.

M. Vasseur fait état du label Ecopass.

M. Michel fait remarquer que certaines entreprises achètent du carton et du papier.

M. le Maire rappelle que les déchets sont stockés à l'abri dans le bâtiment.

M. le Maire indique que les travaux des sanitaires de la salle des fêtes sont terminés. Tout s'est bien passé, dans les délais prévus.

Mme Hayère fait remarquer que les plots d'arrêt de porte sont gênants.

M. Michel en convient et indique que les deux plots seront rapprochés du mur afin de ne plus être dans le passage.

M. Bourdon signale qu'il serait utile de remplacer la porte de l'ancienne chaufferie de la salle des fêtes. En effet, le froid gèle les tuyaux et provoque des dégâts importants.

Mme Hayère demande si d'autres travaux sont prévus pour 2015.

M. le Maire indique que les travaux prévus en 2015 pour la salle des fêtes sont réalisés. Par conséquent, on peut déjà réfléchir aux prochains investissements susceptibles d'être réalisés dans la salle des fêtes pour 2016.

M. le Maire indique que le plafond qui a été réalisé dans les sanitaires est un plafond suspendu. Ce type de plafond a pour caractéristique d'être un isolant thermique et phonique. Il pourrait donc être envisagé de mettre en place ce type de plafond dans le bar. Pour parfaire cette petite salle correspondant au bar, un rideau accordéon pourrait être mis en place pour la séparation avec la grande salle.

Le mur extérieur du théâtre est abîmé. Trois restaurations sont possibles : l'enduit projeté, le bardage bois et les joints de brique. Une étude de ce dossier devra être menée pour définir le projet.

M. le Maire fait état des travaux d'effacement de réseaux dans la grande rue. Les travaux ont commencé le 4 mai.

Financièrement, il reste à la charge de la commune le passage des fourreaux et l'alimentation pour l'éclairage public, ainsi qu'une partie de l'effacement des télécommunications.

M. le Maire indique que deux poteaux sont installés sur la motte féodale. Il faudra vérifier l'utilité de ces poteaux.

Le vice-président du Syndicat de l'Energie 61 indique qu'il est inutile de remettre en place l'éclairage public route de Mortagne. L'éclairage public ne se justifie que dans le carrefour de la D6 et D 932.

M. Prunier souhaite connaître le planning des travaux.

M. le Maire précise que la durée des travaux de Vigilec est d'environ 1 mois dont 15 jours avec la rue barrée à la circulation, puis la circulation se fera en alternance avec des feux tricolores. Suivront la réfection des trottoirs et de la voirie.

Questions diverses

M. de la Hitte s'interroge sur le magasin Vival. Nous n'avons aucun renseignement sur ce dossier.

Mme Lechat s'interroge elle aussi sur l'ouverture de la crêperie. Là non plus nous n'avons pas d'information.

M. le Maire indique que Le Cheval Blanc va ouvrir dans les jours qui suivent.

Mme Vitry souhaite connaître le résultat du diagnostic archéologique. L'INRAP (Institut national de recherches archéologiques de prévention) est intervenu fin avril. Aucun élément archéologique n'a été trouvé.

Mme Hayère souhaite savoir quand auront lieu les travaux de l'église.

M. le Maire indique que l'entreprise Catelin interviendra fin mai et l'entreprise Martin en septembre.

M. Bourcet indique que l'éclairage public s'allume trop tôt. Contact va être pris avec Citeos pour résoudre ce problème.

M. Castel demande si une solution a été trouvée pour l'éclairage du parking de la salle des fêtes. Lors des travaux des sanitaires de la salle des fêtes, une installation a été mise en place.

Par contre, M. le Maire fait remarquer qu'il faut envisager une autre solution d'éclairage lorsque la salle des fêtes est louée vu que l'éclairage public s'éteint à minuit.

Mme Lechat revient sur la mise en place de 2 racks à vélos qui pourraient être installés place de l'église et place de la mairie.

Mme Hayère propose un aménagement de la placette qui se trouve face au salon de coiffure. Des plantes égayeraient l'endroit.

M. de la Hitte soumet la réalisation d'un trompe-l'œil.

M. Castel souhaite reprendre contact avec la CDC au sujet du bâtiment qui se trouve Rue du Point du jour. Ce local doit être démonté afin de réaliser un parking.

M. Bourcet revient sur une appropriation d'un terrain communal par un privé. Un courrier de la mairie avait été envoyé au cadastre sur ce dossier. Etant sans retour, nous allons relancer le cadastre.

M. Prunier indique qu'à titre personnel il a reçu un courrier pour l'effacement de réseau dans la rue de L'Orme Forget.

M. le Maire lui répond que dans le cadre de la création du lotissement, la ligne HTA va être enfouie, d'où le courrier.

M. Prunier indique aussi que de nombreux véhicules prennent la rue de l'église en sens unique lorsqu'ils sortent de leur stationnement. Il propose une peinture au sol ou des panneaux.

M. le Maire fait aussi état de la circulation dans la rue de Schmitten. De plus en plus de poids lourds empruntent cette rue. Il propose une interdiction aux plus de 3.5 tonnes sauf livraisons et cars.

M. Vasseur indique la présence d'herbe haute au niveau de la route du Ménil-Bérard.

M. le Maire rappelle la cérémonie du 8 mai avec son rassemblement à la mairie à 11h30, suivi du défilé et de la cérémonie au Monument aux Morts.

M. le Maire a appris que la classe de CM2 de l'école de Moulins-la-Marche a été choisie, sur la circonscription de Mortagne-au-Perche, pour visiter l'assemblée nationale. Le coût du transport est à la charge de l'école.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer une aide de 200 euros pour participer aux frais de transports liés à la visite de l'assemblée nationale par la classe de CM2.

Prochaine séance le mercredi 3 juin 2015.

Levée de séance à 22h30.